

# RAPPORT (Annexe 1 – préavis n° 4/2025)

## 1. ADMINISTRATION GENERALE

### • ECARTS « Municipalité »

**101.306.00 Indemnités, frais et vacations**

**CHARGE - 5'000.-**

**101.490.00 Imputations internes heures et frais**

**REVENU - 2'500.-**

En prévision du changement de législature, prévu au 1<sup>er</sup> juillet 2026, les vacations ont été calculées sur la moyenne des heures payées en 2021 et 2022.

### • ECARTS « Administration »

**110.311.01 – Achat et installation mobilier de bureau et informatique**

**CHARGE - 5'080.-**

En février 2025, Ofisa Informatique a installé 2 portables ainsi qu'1 imprimante pour le bureau administratif car le matériel était devenu obsolète.

**110.317.01 – Réceptions et manifestations**

**CHARGE + 3'250.-**

Montant prévu pour les cadeaux de fin de législature, le repas et pour un 90<sup>ème</sup> anniversaire.

**110.318.01 – Honoraires et prestations de service**

**CHARGE - 19'905.-**

**110.318.04 – Honoraires et prestations de service informatique et MCH2**

**CHARGE + 25'224.-**

En prévision du nouveau plan comptable MCH2 les charges ont été répartir en deux comptes.

On retrouve ainsi le coût pour l'informatique et la mise en place du nouveau plan comptable MCH2.

## 2. FINANCES

### • ECARTS « Impôts »

**210.319.00 – Défalcations et abandons des soldes**

**CHARGE + 2'000.-**

Pour déterminer cette charge, nous nous sommes basés sur la moyenne des années 2023 et 2024 du boucllement de l'Administration Cantonale des impôts.

**210.404.00 - Droits de mutation**

**REVENU - 4'000.-**

**210.441.01 - Gains immobiliers**

**REVENU - 10'000.-**

Sur la base du boucllement reçu par l'Administration Cantonale des impôts au 31 août 2025, ces impôts sont imprévisibles.

### **GENERALITE « Impôt revenu-fortune personnes physiques et bénéfice-capital personnes morales »**

Le montant du budget 2025 a été calculé sur le boucllement de l'Administration Cantonale des impôts au 31 août 2025 au taux de 77%. Pour déterminer le montant du budget 2026 nous nous sommes basés sur le boucllement de l'Administration Cantonale des impôts au 31 décembre 2024 adapté au nouveau taux de 73%.

### **GENERALITE « PEREQUATION »**

La péréquation de ressources, des besoins structurels, la compensation des charges particulières des villes et la compensation transitoire sont la composition de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).

Le décompte prévisionnel 2025 présentait un total en notre faveur de CHF 139'296.- ; le décompte prévisionnel 2026 présente un total en notre faveur de CHF 180'352.-.

### 3. DOMAINES ET BATIMENTS

- **ECARTS « Forêts »**

**320.314.00 – Entretien**

**CHARGE + 10'000.-**

Une coupe de bois est prévue au ruisseau des Petits Brits.

- **ECARTS « Collège »**

**350.423.00 – Location de classes d'école**

**REVENU + 4'000.-**

Adaptation du forfait pour la location des deux classes d'école du collège passera de CHF 18'000.- à CHF 22'000.- en 2026, au vu des charges en constante augmentation.

#### **GENERALITE « préavis d'investissement »**

Quatre préavis d'investissements seront soumis au vote lors de ce Conseil Général pour un total de CHF 90'000.-.

S'agissant de crédit d'investissement du patrimoine administratif l'amortissements est obligatoire.

Le montant de la charge d'amortissement total se monte à CHF 7'200.-.

### 4. TRAVAUX

- **ECARTS « Route »**

**430.318.01 – Prestations de service**

**CHARGE + 9'000.-**

Prévu l'achat d'un deuxième radar pédagogique.

Les heures effectuées par le municipal en charge du dicastère seront probablement assumées, dès la deuxième partie de l'année, par une entreprise privée.

- **ECARTS « Step »**

**460.314.01 - Entretien**

**CHARGE + 5'500.-**

Le budget est attribué au changement de la clôture des bassins à boues.

- **ECARTS « Eaux-Clares »**

**460.314.02 - Entretien canalisations et collecteurs**

**CHARGE - 10'000.-**

Le montant budgété en 2025 pour les corps étrangers trouvés n'a pas été reconduit en 2026.

**460.316.02 – Honoraires et prestations de services**

**CHARGE + 3'500.-**

Une partie des heures actuellement effectuées par le municipal en charge du dicastère en soutien à l'employé communal sera probablement assumée, dès la deuxième partie de l'année, par une entreprise privée.

### 5. INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES

- **ECARTS « Ecole »**

**510.352.00 - Groupement scolaire**

**CHARGE + 47'888.-**

**510.366.00 - Transport primaire-secondaire**

**CHARGE - 27'132.-**

Les augmentations sont principalement dues aux frais de personnel pour la cantine, pour l'entretien du bâtiment et aux frais afférents aux études et aux coûts futurs des bâtiments scolaires. L'augmentation du nombre d'élèves passant de 25 à 29 enfants et l'augmentation du coût par élève contribuent aussi à l'augmentation de la charge. A noter que la charge des transports primaire-secondaire n'est plus comptabilisée séparément mais fait partie du groupement scolaire

## 6. POLICE

### GENERALITE « FACTURE POLICIERE »

La charge des acomptes prévisionnels 2026, pour la facture policière, reste stable par rapport aux acomptes prévisionnels 2025 soit environ CHF 35'700.-.

### GENERALITES « Service du feu »

La prochaine révision des extincteurs sera effectuée en 2027.

Le coût par habitant budgété par le Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) était de CHF 48.48 en 2025 contre CHF 50,54 pour 2026.

### GENERALITES « Protection civile »

Le coût par habitant budgété par l'organisation régionale de protection civile (ORPC) était de CHF 19.24 en 2025 contre CHF 20.21 pour 2026.

## 7. SECURITE SOCIALE

### • ECARTS « Prévoyance sociale »

#### 720.351.04 – Participation au déficit du Rymaje

**CHARGE + 12'586.-**

Les augmentations sont principalement dues aux agrandissements des locaux et la charges pour le personnel éducatif et l'intendance ainsi qu'au renforcement à la direction et à l'administration.

### GENERALITE « Prévoyance sociale A.R.A.S»

La Municipalité a adhéré à la « Zone Bleu », qui offre un centre d'accueil aux personnes concernées par une consommation de substance illicites.

### GENERALITE « Cohésion sociale »

La charge des acomptes prévisionnels 2026, pour la facture relative à la cohésion sociale, est légèrement supérieur (+ CHF 2'275.-) par rapport aux acomptes prévisionnels 2025.

## 8. SERVICES INDUSTRIELS

### • ECARTS « Service des eaux »

#### 810.311.00 – Achats compteurs et matériel

**CHARGE + 5'000.-**

Le remplacement des compteurs très anciens pour maîtriser les écarts de consommation et un passage progressif à la télémétrie.

#### 810.314.00 – Entretien du réseau d'eau

**CHARGE - 5'000.-**

Le budget prévu en 2025 pour le plan de vannes n'a pas été reconduit.

#### 810.318.00 – Honoraires et prestations de service

**CHARGE - 11'480.-**

L'écart s'explique par moins de besoins de prestations de service.

#### 810.435.00 – Vente d'eau

**REVENU - 6'000.-**

La consommation se situe à environ 14'000m<sup>3</sup>.

#### 810.481.00 – Prélèvement financements spéciaux

**REVENU + 34'220.-**

Nous avons prélevé du fonds de réserve « source » CHF 20'000.- et nous l'avons attribué au fonds de réserve « eau potable » pouvant ainsi procéder à l'équilibrage de ce dicastère.

# ACRONYMES

SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
ACI	Administration Cantonale des Impôts
SDIS	Services de défense contre l'incendie et de secours
ORPC	Organisations régionales de protection civile
ARAS	Association Régionale d'Action Sociale
AAS	Agence d'assurances sociales
RYMAJE	Réseau Yvonand - Menthue pour l'Accueil de Jour des Enfants
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants
AMF	Accueil Milieu Familial
RFFA	Réforme Fiscale et financement de l'AVS
NPIV	Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise
MCH2	Manuel comptable harmonisé 2
DGAIC	Direction générale des affaires institutionnelles et des communes